

# YC REVÊTEMENT ANTIDÉRAPANT

## Application d'une peinture antidérapante sur un pont en polyester

Avril 2008

### :: DESCRIPTION

Un appui sûr en cas de vent, de pluie ou de houle, c'est le souhait de toute personne devant effectuer des travaux sur le pont. En plus de la sécurité qu'elles apportent, ces surfaces doivent s'intégrer sur le plan de l'aspect esthétique du bateau. La mise en oeuvre de ce revêtement doit également être rapide et facile et ce même à des endroits surélevés et difficiles.

**YC REVÊTEMENT ANTIDÉRAPANT** vous permet de réaliser à peu de frais un revêtement de pont antidérapant conforme à vos souhaits.

Les instructions ci-dessous décrivent les différentes étapes pour réaliser correctement ces travaux :

### :: MISE EN OEUVRE

La première étape consiste à déterminer les surfaces à traiter. Si celles-ci sont revêtues d'une ancienne peinture ou revêtement, il faudra l'éliminer complètement. Pour ce faire, délimiter les zones à traiter en collant du ruban de masquage **CLASSIC TAPE** et poncer (grain 120) soigneusement puis nettoyer le support polyester pour éliminer la poussière et la graisse.

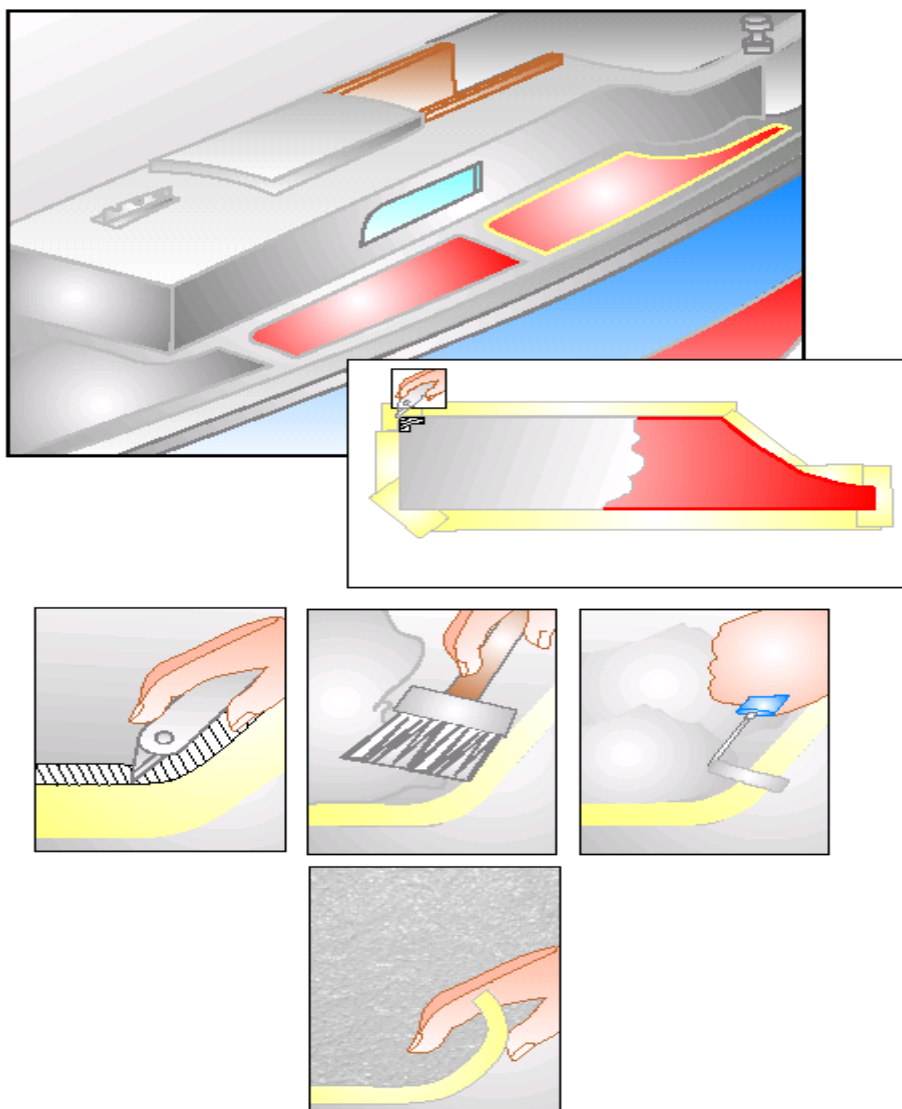
**CONSEIL YACHTCARE** : Pour les arrondis et les courbes, coller du ruban adhésif en masquant les limites et procéder de la façon suivante pour déterminer la surface réelle à traiter :

- Découpage d'un gabarit en carton ou autre présentant les arrondis souhaités.
- Poser ce gabarit sur la limite et à l'aide d'un couteau à moquette couper soigneusement en suivant les contours du gabarit ce qui permet de découper le ruban adhésif.
- Pour terminer, retirer le ruban adhésif en excès pour obtenir un arrondi parfaitement découpé.

Après ces travaux de préparation, prélever la quantité de produit nécessaire du pot et mélanger avec le durcisseur CHP dans un récipient Multi Mix (exemple de dosage : 100 g de produit de base + 2 g de durcisseur CHP). Veiller bien lors de cette opération à ce que le durcisseur se mélange de manière homogène avec le topcoat. La vie en pot d'environ 20 min. étant relativement courte, la préparation doit être appliquée immédiatement à l'aide d'un pinceau plat approprié en étalant le produit uniformément en couche mince mais couvrant le support.

**Attention :** **YC REVÊTEMENT ANTIDÉRAPANT est thixotropé par conséquent ne coule pas !!!**

Après l'application au pinceau, passer un rouleau mousse ou en mohair à plusieurs reprises en exerçant une **très légère** pression et la structure antidérapante est instantanément créée. En appuyant trop fort, il en résultera une structure plus marquée. Retirer le ruban adhésif immédiatement après la fin des travaux.



La surface est à nouveau circulaire après le temps de séchage de **YC REVÊTEMENT ANTIDÉRAPANT** qui est de 4 heures à 20°C.

Il n'est pas conseillé de modifier la couleur de **YC REVÊTEMENT ANTIDÉRAPANT** par adjonction de pâtes colorantes par exemple car cette opération est susceptible d'altérer les caractéristiques du produit.

### :: CARACTERISTIQUES PRODUIT

<b>DONNEES PRODUIT</b>	Coloris	RAL 7035 gris clair RAL 9001 blanc-crème
	Rendement	Env. 200 g/m <sup>2</sup>
	Adjonction de durcisseur	Env. 2% de pâte CHP
	Vie en pot	Env. 20 min. à 20°C
	Durcissement complet	Env. 4 heures à 20°C
	Consistance	Pâteux / thixotrope

### :: UTILISATION – SECURITE

Vous pouvez consulter les instructions relatives à la manipulation des produits et à leur élimination dans la dernière version de la fiche de données de sécurité et dans les fiches techniques correspondantes des Groupements des industries chimiques.

Les informations contenues dans le présent document, en particulier les recommandations relatives à la mise en œuvre et l'utilisation de nos produits, sont fournies en toute bonne foi et reposent sur l'état actuel de nos connaissances et notre expérience dans un cas normal. En raison de la diversité des matériaux et des substrats ainsi que des différentes conditions de travail, aucune garantie quant au résultat du travail ou à la responsabilité, quel que soit le rapport juridique, ne peut être fondée ni sur ces indications ni suite à un conseil verbal, à moins qu'une faute intentionnelle ou une grave négligence ne puisse nous être imputée. Dans ce cas, il faudra que l'utilisateur apporte la preuve qu'il a porté à notre connaissance par écrit, en temps voulu et de manière exhaustive, toutes les informations nécessaires à un examen objectif. Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont soumises à nos conditions générales de ventes et de livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la dernière version de la fiche technique relative au produit concerné et qui leur sera remise sur demande auprès de nos services

Pour de plus amples informations concernant les produits, nous vous invitons à visiter notre site Internet : [www.yachtcare.fr](http://www.yachtcare.fr).

[info@soloplast.fr](mailto:info@soloplast.fr)